



TRIBUNE

Newsletter spéciale Covid-19 de Lyon Place Financière et Tertiaire – 19 mai 2020



**Yves Millardet,
Président du Directoire de l'AFL**

LA RELANCE CONTRACYCLIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS

Beaucoup questionnent la capacité des collectivités locales françaises à faire face aux conséquences financières de la Covid-19, une partie très significative de l'investissement public étant portée par elles. Leur rôle dans la relance contracyclique sera déterminant. Dès lors, leur situation financière au moment du choc mérite attention, afin de s'assurer de leur capacité à être au rendez-vous.

Rappelons les fondamentaux du cadre administratif applicable au secteur local français : interdites de déficit tant au moment du vote des budgets que dans l'exécution de ceux-ci, obligées d'utiliser l'emprunt uniquement pour couvrir l'investissement et non le fonctionnement, non soumises au droit de la faillite, interdites de recourir à l'emprunt pour rembourser des emprunts passés, les collectivités vivent dans un carcan administratif très puissant, qui à lui seul génère une situation financière globale très saine. Au moment de la survenance de cette pandémie, leur situation est meilleure qu'il y a quelques années : elles ont fini d'absorber en 2017 une baisse massive des dotations de l'Etat (-11 milliards d'€ par an soit environ 20% des transferts reçus). Les plus grandes d'entre elles font face, depuis 2018, à un plafonnement de leurs dépenses de fonctionnement : ceci a entraîné une amélioration globale des comptes. Dans la période la plus récente, ce sont les bonnes rentrées fiscales qui

ont parachevé ce redressement. Certes, toutes n'auront pas les mêmes problèmes à gérer demain : entre les régions (recettes indexées sur la TVA), les départements (baisse des droits de mutation à prévoir), les communes et agglos (parkings, crèches, piscines, versement mobilité, etc.), elles vont bien vivre un choc de recettes. Mais elles disposent de plusieurs dizaines de milliards d'euros d'excédents passés et des efforts significatifs ont été réalisés sur le fonctionnement. La relance contracyclique sera plus facile à organiser par celles qui sont financièrement les plus à l'aise et dont les capacités d'emprunt sont significatives. L'AFL a annoncé une enveloppe d'un milliard et demi d'euros à destination de ses membres, reliés à la finance durable, pour soutenir ce redémarrage. Son actionnariat est désormais ouvert aux syndicats mixtes et intercommunaux ainsi qu'aux établissements publics locaux, qui pourront en bénéficier. Enfin, le Gouvernement vient d'annoncer son intention de soutenir celles qui sont fragilisées par la crise, en reconnaissant 14 milliards d'euros d'impact sur ces dernières.

En résumé, s'il y a des inquiétudes à avoir sur les conséquences de cette crise pour les finances publiques, celles-ci sont plus à rechercher au niveau de l'Etat, détenteur d'un stock de dette significativement accru, que des collectivités territoriales.



La banque
des collectivités